



28^{ème} réunion du Comité permanent Bonn, 21-22 avril 2005

CMS StC28/8-F
Point 9.0 de l'ordre du jour

PLAN STRATEGIQUE (2006-2011)

(Préparé par le Secrétariat pour tenir compte des résultats du groupe de travail à Londres du 2 au 4 mars 2005)

1. Par la Résolution 7.6 la Conférence des Parties a confirmé la nécessité de travaux entre les sessions sur l'élaboration du prochain Plan stratégique (2006-2011). Elle a créé un groupe de travail à participation ouverte sous la présidence de la Suisse. Le président du groupe de travail a présenté des rapports précédents à StC26 (juillet 2003) et StC27 (juin 2004).
2. StC27 a accepté l'offre du Royaume-Uni d'accueillir et de financer partiellement un atelier. Au cours du processus de recrutement d'un consultant pour faciliter le déroulement de l'atelier, le président du Comité permanent et le Secrétariat, en consultation avec le président du groupe de travail, ont conclu qu'il serait prudent que l'atelier revoit le projet de cadre logique, l'orientation des résultats et la mesurabilité du Plan stratégique.
3. L'atelier s'est tenu à Londres du 2 au 4 mars 2005. Une note de la réunion est jointe en Annexe A. Une liste des participants est à l'Annexe B. M. Christoph Imboden était le facilitateur de l'atelier.
4. Le principal résultat de l'atelier est un projet révisé du Plan stratégique (2006-2011) qui figure à l'Annexe C.
5. Le projet de Plan comporte maintenant une introduction révisée, une vision, un objectif primordial, quatre objectifs concis, une série de cibles et d'indicateurs pour mesurer la performance et huit principes opérationnels qui se recourent.
6. Le Plan révisé inclut une Annexe comprenant le cadre logique ainsi qu'une liste de cibles et d'indicateurs/repères. Des plans plus détaillés d'application et de travaux peuvent être élaborés à partir du 'cadre étendu' par le Secrétariat de la CMS et reliés au processus budgétaire. Cependant, pour une petite organisation comme la CMS, il est important de maintenir une certaine flexibilité et d'éviter toute tentation d'investir les ressources limitées dans la micro gestion, toute prescription excessive et tout mécanisme rigide ou faisant double emploi. A ce stade, le Comité permanent est donc invité à concentrer son attention sur le Plan stratégique. Le président du groupe de travail sur le Plan stratégique à participation ouverte présentera le projet révisé au Comité permanent (21 avril 2005).

Action requise:

Le Comité permanent est invité (a) à fournir d'autres commentaires sur le projet révisé de Plan stratégique, (b) à fournir d'autres directives au président du groupe de travail et au Secrétariat, si nécessaire, et (c) à approuver les procédures pour la soumission du Plan stratégique révisé à COP8.

Note de la réunion sur le Plan stratégique : 2-4 mars 2005

Généralités : Le but de l'atelier était d'élaborer un Plan stratégique révisé. Pour cela, le projet de Plan existant devait être établi dans une structure logique et les objectifs opérationnels du projet existant devaient être transformés en cibles mesurables.

La structure logique qui a été adoptée était précédée d'une "vision" soutenue par un "but" et cela à son tour par des "objectifs" qui étaient alimentés par des "cibles". Les "activités" qui seraient entreprises pour atteindre les cibles étaient en dehors du Plan.

Il était clair que le Plan devait exposer ce que la CMS souhaitait réaliser, plutôt que ce qu'on voulait faire.

Il a été convenu que le Plan devait faire avancer la Convention et était donc destiné aux Parties et aux agents qui agissaient en leur nom – à savoir le Secrétariat, le Conseil scientifique et le Comité permanent.

Il a été convenu que le Plan devait avoir une certaine flexibilité inhérente pour lui permettre de s'adapter aux changements qui pourraient survenir au cours de la période de six ans.

Vision: "Un monde qui comprend, respecte et soutient le phénomène de la migration animale comme élément unique de notre héritage naturel".

En parvenant à cette nouvelle vision, chaque délégué a été prié d'indiquer sur une carte ce qu'il pensait que la vision devait être. Le Secrétariat a ramassé les cartes. D'autres facteurs pris en considération étaient:

- La CMS est un élément du droit international avec des Parties et un Secrétariat – ce n'est pas une agence et elle ne devait pas être remaniée pour correspondre à un tel modèle.
- La moitié du monde seulement est Partie à la Convention.
- La CMS doit démontrer sa différence par rapport à d'autres Accords Multilatéraux sur l'Environnement - elle se concentre sur les espèces migratrices.

But: "Assurer aux espèces un état de conservation favorable, contribuant ainsi à la durabilité globale à l'échelle mondiale".

La même approche a été adoptée pour "vision" et pour "but". Le Secrétariat a les cartes en main. D'autres facteurs pris en considération étaient:

- Nécessité, ou non, d'une liaison étroite avec la CDB
- Comment, le cas échéant, l'utilisation durable et le partage équitable des composants de la CDB devaient être perçus – la conservation des espèces doit répondre aux besoins humains
- La cible du WSSD de réduire d'une manière significative le taux de perte de la biodiversité, ou la cible européenne plus contraignante de mettre un terme au taux de perte, devait-elle, ou non, être incorporée
- "Etat de conservation favorable" correspondait à la définition figurant dans le texte de l'Accord de la CMS
- Fallait-il remplacer "durabilité" par "développement durable"

Dans le dernier Bulletin, il a été décidé d'opter pour "durabilité". Ceci a été considéré comme se rapportant à la durabilité de la biosphère et allait donc au delà de "développement". Une autre raison qui renforçait cette décision était: la Convention est, avant tout, un accord en matière de conservation plutôt que de développement ou d'utilisation durable.

Objectifs

La même approche a été adoptée pour vision et pour but, chaque délégué ayant demandé de ne mentionner que six activités clés à entreprendre par la CMS. Le Secrétariat a conservé les documents s'y rapportant. Ces activités ont été placées dans des catégories séparées et on a constaté qu'elles se rapportaient à quatre menaces principales qui devaient être traitées:

- "Manque de renseignements"

- “Manque d’actions sur le terrain”
- “Manque d’actions de coopération”
- “Manque de sensibilisation du public”

En plus de ces menaces, il a été conclu qu’il fallait qu’il y ait des objectifs “encourageants” qui permettaient à la Convention d’être proactive.

Il a été convenu que l’objectif qui cherchait à résoudre le “manque d’actions de coopération” devait être incorporé dans l’objectif “manque d’actions sur le terrain”.

Quatre objectifs ont été convenus après de nombreux débats, à savoir:

- “Objectif 1 – S’assurer que la conservation et la gestion des espèces migratrices sont basées sur les meilleurs renseignements scientifiques disponibles”
- “Objectif 2 – S’assurer que les espèces migratrices bénéficient des meilleures mesures de conservation possibles”
- “Objectif 3 – Etendre la sensibilisation et accroître l’engagement dans la conservation des espèces migratrices parmi les acteurs clés ”
- “Objectif 4 – Renforcer le rôle primordial et unificateur de la CMS dans la conservation et la gestion des espèces migratrices”

Cibles

Il y eut de nombreux débats concernant la rédaction des cibles et la nécessité d’assurer qu’elles étaient placées au niveau correct dans le cadre logique. Il a été souligné que là où les cibles ne pouvaient être rendues “CLAIRES”, des indicateurs devaient être élaborés pour permettre de prendre la mesure des cibles. Des groupes de rédaction ont été établis. Les travaux sur les cibles ont occupé la plus grande partie du temps de l’atelier. Cette note ne rend pas compte de tous les points soulevés, mais certains des points clés étaient:

- Il y avait lieu, en traitant les menaces auxquelles étaient confrontées les espèces migratrices, de se concentrer sur celles identifiées lors des précédentes COP, à savoir : éoliennes, pollution par hydrocarbures et lignes électriques – cette approche soulignait le fait que le Plan devait être à même d’établir des priorités.
- Il était nécessaire de faire référence au PNUE dans le Plan. Il a été décidé que la meilleure place pour cela était dans le préambule et de l’exposer de façon marquée. L’inclure dans un des objectifs aurait pour conséquence de le distordre et pourrait être interprété comme signifiant que le PNUE n’était pas pertinent pour d’autres objectifs.
- Les cibles devaient faire état de la séparation dans le texte de la Convention des espèces de l’Annexe I de celles de l’Annexe II.
- Il fallait que la relation avec les accords régionaux soit perçue et renforcée, notamment du fait que les liens avec certains d’entre eux s’étaient relâchés avec le temps et que certains accords n’étaient pas reconnus comme faisant partie de la famille de la CMS.
- Il devait y avoir une cible sur l’équilibre régional. La structure du bureau régional du PNUE était considérée comme étant un véhicule pour développer cette régionalisation et elle renforçait la nécessité d’une référence au PNUE dans le Plan.
- Les cibles relatives à l’objectif de sensibilisation prenaient les “Parties”, les “non Parties”, les “partenaires” et les “médias” en tant que publics clés. A part la dernière, ces cibles provenaient d’un exercice entrepris par le Secrétariat comme faisant partie de la préparation des célébrations du 25^{ème} anniversaire. Il a été décidé que:
 - toutes les Parties devaient être concernées par l’objectif de sensibilisation;
 - les non Parties seraient classées par priorité – l’accent serait placé sur celles qui avaient une influence dans une région riche en espèces migratrices, et celles qui étaient Parties aux Accords associés à la CMS, mais non Parties à la CMS;

- les partenaires devaient être aussi classés par priorité, à savoir: grandes ONG internationales; OGI sélectionnées ; ONG nationales sélectionnées; secteur privé et experts sélectionnés.

Indicateurs et repères

Ils ont été élaborés pour le “but”, chaque “objectif” et les “cibles” afin d’aider à mesurer l’application. Ceux conçus pour le “but” et les “objectifs” devaient être les principales mesures de la réalisation. Les activités figurant dans le Plan d’application du Conseil scientifique étaient utilisées pour un certain nombre de cibles au titre des objectifs 1 et 2. Il a été estimé que les repères et les indicateurs devaient être examinés régulièrement.

Principes opérationnels

Il a été décidé que des principes se recoupant devaient être élaborés et utilisés pour diriger l’utilisation du Plan et les activités au sein de la CMS et de ses agents. Les principes comportaient: la création de moyens d’action ; l’utilisation durable; le respect des principes généraux de l’ONU. Il a été convenu que le préambule de cette partie du Plan contiendrait une phrase qui indiquerait clairement que ces principes seraient appliqués dans tout le Plan “chaque fois que possible”. Il a également été convenu que le cofinancement devait être d’au moins 50% pour toutes les activités de projet.

Introduction au Plan

Le projet existant a été considéré comme étant à peu près correct. Toutefois il devait contenir:

- une raison pour le contenu du Plan;
- une référence aux résolutions existantes de la COP qui constituent la base d’un certain nombre de cibles;
- une référence marquée au PNUE;
- le rôle de la CMS dans la famille élargie de la biodiversité, y compris la façon dont la CMS contribue au Sommet Mondial sur le Développement Durable et aux cibles des objectifs du Millénaire pour le développement (MDG);
- une explication des principes opérationnels.

Examen du Plan

Il a été convenu que le Plan devait faire l’objet d’un examen à chaque COP - à mi-parcours - et être examiné régulièrement avec un rapport annuel au Comité permanent sur les progrès accomplis. Il a été convenu que les cibles ne devaient pas être modifiées de manière significative, à moins d’une bonne raison, car il serait difficile de procéder à des évaluations et à une mesure des progrès accomplis si les cibles changeaient constamment.

Surveillance et évaluation

Il a été reconnu que la surveillance et l’évaluation étaient cruciales pour apprécier les progrès accomplis et la performance. Le coût de ces activités a été estimé à environ 5-8% d’un budget de l’organisation.

Plan d’application du Conseil scientifique

Il a été convenu que ce Plan d’application profiterait de l’identification des tâches essentielles pour l’application du Plan stratégique et de celles qui seraient souhaitables.

Rapports nationaux

Il a été convenu qu’ils devaient être révisés pour permettre aux Parties de faire rapport sur des activités relevant du Plan stratégique.

Defra : 8 mars 2005

LIST OF PARTICIPANTS

**Dr. Olivier Biber (Chair)
of the Strategic Plan Working Group**

AFRICA	Dr. Richard K. Bagine
AMERICA/CARIBBEAN	Dr. Roberto P. Schlatter
EUROPE	Mr. Dirk Schwenzfeier Mr. Volodymyr Domashlinets Dr. Pierre Devillers
OBSERVERS	Mr. Gerardo Fragoso
CMS SCIENTIFIC COUNCIL	Prof. Dr. Colin A. Galbraith, Chair Mr. John O'Sullivan
CMS STANDING COMMITTEE	Mr. Eric Blencowe, Chair Mr. Andy Williams
CMS AGREEMENTS	Mr. Douglas Hykle
CMS SECRETARIAT	Mr. Robert Hepworth Mr. Lyle Glowka



**CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES
ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA
FAUNE SAUVAGE**

PLAN STRATEGIQUE POUR 2006 – 2011

Projet révisé

- 1. INTRODUCTION**
- 2. LA QUESTION**
- 3. LE RÔLE DE LA CMS**
- 4. PLAN STRATEGIQUE 2006 – 2011**
- 5. MISE EN ŒUVRE**

Annexe : Cadre logique

1. INTRODUCTION

La Convention sur les espèces migratrices (CMS) a célébré son 25^{ème} anniversaire en 2004. En sa qualité d'une des premières conventions relatives à la biodiversité, elle est entrée en vigueur longtemps avant la plus générale d'entre elles, à savoir la Convention sur la diversité biologique (CDB). Elle a joué, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), un rôle de pionnier dans la promotion et le lancement d'une action de collaboration en matière de conservation et de gestion des espèces migratrices animales et de leurs déplacements saisonniers fascinants et réguliers sur de grandes distances à travers de nombreuses frontières nationales. Le phénomène de ces migrations est un élément unique de l'héritage naturel mondial qui ne peut être conservé que par les efforts conjoints de toutes les nations.

Ce Plan stratégique de la CMS vise à établir d'une manière générale le but, les objectifs et les cibles pour les six ans allant de 2006 à 2011 afin d'assurer une méthode cohérente et stratégique pour la mise en œuvre de la Convention aux niveaux national, régional et mondial.

La période couverte par le Plan stratégique comporte une date limite significative fixée par la communauté internationale et mentionnée dans la déclaration de mission de la CDB, à savoir *“réaliser pour 2010 une réduction significative du taux de perte actuel de la biodiversité aux niveaux mondial, régional et national”*, qui a été également approuvée par le Sommet mondial sur le développement durable (WSSD). Ce Plan stratégique, ainsi que les futurs plans d'application annexes pour les divers organes de la CMS, représente la contribution planifiée de la Convention pour atteindre la cible de 2010 et cherche à assurer que les bienfaits des espèces migratrices à l'égard des écosystèmes et du bien-être des humains se poursuivra pour les générations présentes et futures.

2. LA QUESTION

2.1 Pourquoi conserver les espèces migratrices?

Parmi le 1,5 million d'espèces animales décrites dans le monde, on estime que 8 000 à 10 000 migrent. Elles vont des antilopes aux poissons, des baleines aux éléphants, des chauves-souris aux oiseaux. Même les insectes peuvent couvrir d'énormes distances.

Les animaux migrateurs sont des composants particuliers des écosystèmes qui supportent toute vie sur terre. Comme toutes les espèces, ils fournissent des contributions vitales au fonctionnement des écosystèmes dans lesquels ils vivent, soit comme pollinisateurs, répartiteurs de semences, sources d'aliments pour d'autres animaux et autres. Mais ce qui fait que les espèces migratrices sont très spéciales c'est leurs mouvements prévisibles souvent sur de très grandes distances. Elles ont une incidence sur la survie des espèces non migratrices et des communautés humaines qui dépendent des flux réguliers de ces animaux migrateurs.

De nombreuses espèces migratrices fournissent la base de la subsistance, des activités récréatives, et des activités commerciales de chasse et de pêche, servant souvent de moyen d'existence aux communautés locales. En raison de leurs habitudes migratrices, ces espèces représentent, dans de nombreux cas, des ressources saisonnières partagées et diverses pour des communautés humaines éloignées les unes des autres. L'utilisation de ces ressources par une communauté peut avoir une grande influence sur sa disponibilité pour des personnes qui vivent dans des régions éloignées.

En raison de leurs habitudes migratrices et de la diversité des environnements qu'ils occupent, nombre de ces animaux sont de bons indicateurs de la modification de l'environnement. Ils peuvent relier l'impact des modifications écologiques provoquées par l'homme dans des régions séparées les unes des autres. Et pour de nombreux peuples, les va et vient réguliers des animaux migrateurs

sont un signe symbolique puissant du caractère saisonnier de la nature et du passage des cycles annuels.

Les espèces migratrices ont une grande signification dans de nombreuses cultures – dans des légendes, des histoires, des religions et en médecine. Plus récemment, des réunions spectaculaires de migrants saisonniers sont devenues de grandes attractions pour les touristes adeptes de la nature, tels que les observateurs des oiseaux, des tortues et des baleines.

Les migrations des espèces au travers des frontières nationales rendent essentielle la coopération internationale. Les Etats de l'aire de répartition de populations d'espèces migratrices partagent la responsabilité de leur bien-être et de leur survie quand elles pénètrent, traversent et quittent leurs territoires.

2.2 Menaces croissantes pour les espèces migratrices

De même que pour ses impacts sur la biodiversité en général, la pression humaine sur les animaux migrants et leurs habitats est souvent intense. Ceci peut conduire à des impacts négatifs particulièrement violents sur leurs populations étant donné qu'un grand nombre d'individus se concentrent sur certains sites traditionnellement utilisés. Des pratiques de chasse et de pêche intensives ainsi que des captures accidentelles dans les pêcheries, par exemple, ont eu pour résultat des impacts sévères sur de nombreuses espèces. La destruction ou la modification de zones humides, de forêts et de prairies élimine des sources de nourriture et des abris vitaux pour leur existence. L'introduction d'espèces étrangères et les effets nuisibles des polluants industriels et agricoles augmentent les risques.

Les travaux scientifiques les plus récents indiquent que les impacts potentiels du changement de climat sur les espèces migratrices sont vraisemblablement considérables. De nombreux habitats importants pour les migrants peuvent être profondément modifiés, les schémas migratoires traditionnels peuvent être bouleversés ou modifiés et l'état des espèces affectées pourrait se détériorer sérieusement. D'une manière générale, il est vraisemblable que le changement de climat deviendra le seul principal facteur des dommages causés aux espèces migratrices au cours du 21^{ème} siècle.

Les obstacles à la migration, tels que les barrages, les clôtures, les lignes électriques et les éoliennes, peuvent bouleverser les itinéraires de migration et provoquer une mortalité significative. Les oiseaux aussi sont confrontés au danger des blessures et de la mort causées par les lignes électriques, les pylônes et les tours de transmission. En raison de tous ces facteurs, un nombre croissant d'espèces migratrices sont en danger d'extinction.

Des actions concertées et coordonnées sur le terrain seront nécessaires pour affronter ces menaces si nous voulons maintenir le libre mouvement des espèces migratrices au travers des frontières nationales et des continents, assurant ainsi qu'ils continueront de contribuer au maintien des écosystèmes et au bien-être des populations humaines. Ceci demandera (1) un surcroît de recherches pour comprendre les besoins de ces espèces, (2) une multitude de mesures de conservation au sol pour les espèces et leurs habitats dans l'ensemble de leurs aires de répartition et (3) une prise de conscience beaucoup plus vive des questions et de la nécessité d'une coopération internationale entre les agences et les décideurs responsables.

3. RÔLE DE LA CMS

3.1 Coopération internationale

Les espèces migratrices constituent une partie importante de la diversité biologique que partagent les pays et les peuples dans le monde et dont ils profitent. Elles sont uniques car elles se déplacent

entre différents habitats dans différents pays à des époques différentes. Par conséquent les espèces migratrices ne peuvent être conservées que par des efforts internationaux conjoints, liant les espèces et les approches basées sur les écosystèmes au niveau des pays et les coordonnant dans une aire de migration.

Catalyser, stimuler et soutenir une telle collaboration internationale est le domaine de la CMS. Par ses divers outils opérationnels, la CMS crée des obligations pour ses Parties contractantes afin de protéger les espèces les plus en danger, inscrites à l'Annexe I, établit un cadre pour des instruments multilatéraux régionaux ou mondiaux afin de préserver et de maintenir la durabilité de l'utilisation de certaines espèces ou groupes d'espèces migratrices, inscrites à l'Annexes II, et fournit un financement pour des projets de recherche et de conservation à travers son Programme de petites donations.

3.2 Contribution au développement durable

De nombreuses espèces migratrices fournissent des services essentiels à l'écosystème le quel, à son tour, favorise le bien-être humain dans tous les pays du monde. La conservation et la gestion durable de populations d'espèces migratrices apportent une contribution importante aux objectifs plus larges du développement durable dans le monde.

La CMS s'est engagée à aider ses Parties contractantes à essayer d'atteindre une réelle utilisation durable des ressources naturelles et appuie l'application de l'Objectif 7 du Millenium du développement et le Plan de mise en œuvre adopté au Sommet mondial sur le développement durable (WSSD) à Johannesburg en 2002. Elle soutien des programmes visant à apporter à long terme des avantages aux communautés locales tout en aidant à réduire le taux de perte de la biodiversité. Un grand nombre d'accords et de plans d'action associés mis au point sous les auspices de la CMS œuvrent pour le bénéfice commun des espèces migratrices et des communautés locales. Ils s'efforcent de résoudre des problèmes visant à réduire les pressions sur les populations d'animaux migrants tout en se préoccupant des impératifs vitaux des communautés locales, le cas échéant en tenant compte de l'état de conservation d'une espèce, tout en permettant une utilisation durable de ces espèces.

3.3 Réalisations

Dans le cadre de la Convention et de ses accords associés, la famille de la CMS englobe actuellement plus de 110 pays participants et leur nombre ne cesse d'augmenter.

A ce jour, plus de 100 espèces ont été inscrites à l'Annexe I de la CMS et plus de 1000 à l'Annexe II. Beaucoup d'entre elles font l'objet de strictes mesures de protection dans des Etats Parties contractantes de leur aire de répartition, d'activités de coopération par l'intermédiaire des accords de la CMS ainsi que de projets de recherche et de conservation financés par le Programme des petites donations de la CMS. Depuis 1990, plus d'une douzaine d'instruments internationaux ont été conclus sous l'égide de la CMS – pour des chauves-souris, des oiseaux, de grands herbivores, des dauphins et des baleines, des tortues marines et des phoques. Quarante-deux espèces migratrices en danger ont été désignées pour bénéficier d'une action concertée. Depuis 1997, les petites donations pour projets totalisent approximativement 1,4 million de dollars des E-U.

3.4 Relations avec d'autres conventions

La CMS et ses instruments, tout en visant spécifiquement à assurer le bien-être des espèces migratrices, participent à l'objectif plus large de la conservation de la biodiversité. Ils font partie d'une approche intégrée pour l'application d'autres instruments internationaux relatifs à la biodiversité et permettent d'atteindre les objectifs de la CDB et du WSSD. Les buts et objectifs de la CMS et d'autres conventions relatives à la biodiversité – notamment la Convention sur les zones humides d'importance internationale, la Convention sur le commerce international des espèces de

faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Convention sur la diversité biologique (CDB) – sont complémentaires et se renforcent mutuellement. La CMS s'est engagée dans un certain nombre de relations de collaboration avec ces organismes et d'autres organisations intergouvernementales afin de maximiser les synergies. La CDB, à son tour, reconnaît la CMS comme son partenaire chef de file en matière de conservation des espèces migratrices.

Une attention accrue doit être accordée aux actions de coordination en créant des synergies et en évitant des doublons entre les différents traités par des programmes de travaux conjoints (JWP), tels que le JWP CDB-CMS et le JWP CMS-Convention Ramsar.

3.5 Partenariats avec d'autres organisations

Les activités de la CMS sont appuyées par de puissants partenariats avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales. Avant tout, l'association avec le PNUÉ, non seulement assure le Secrétariat de la Convention, mais, grâce à ses bureaux régionaux, ses programmes thématiques et son administration centrale, apporte également une aide croissante tant financière qu'en nature à certains programmes spécifiques de la Convention.

Les partenariats avec les principales ONG aident à concrétiser les mesures de conservation. Ils fournissent également un moyen de véhiculer les informations scientifiques et de conservation vers les processus de prise de décision de la Convention. D'importantes possibilités restent à exploiter. Il y a lieu d'accorder une attention particulière à l'expansion et au renforcement de ces activités de coopération d'une manière plus formelle, à savoir par exemple, grâce à des mémorandums de coopération et des programmes conjoints de travaux.

3.6 Défis majeurs pour la CMS

Les principaux défis pour la conservation des espèces migratrices, comme indiqué dans les objectifs du Plan stratégique sont (1) obtenir une information sérieuse sur laquelle fonder des décisions pour la conservation et l'utilisation durable, (2) prendre des mesures de conservation d'une manière coordonnée et coopérative dans une aire de migration, (3) renforcer la sensibilisation à ces questions clés chez le public concerné par ces objectifs et (4) développer et mobiliser les moyens humains et les ressources financières pour appliquer les mesures de conservation nécessaires.

La CMS fournit une plate-forme mondiale pour traiter les menaces envers les espèces migratrices à l'aide d'une série d'outils susceptibles d'être adaptés à des situations spécifiques. Un des points critiques de la CMS sera d'accroître le nombre de ses membres afin de couvrir la myriade d'itinéraires de migration qui sillonnent la planète. En outre, les ressources financières, qui limitent toujours les activités de conservation de la biodiversité, devront être augmentées et mobilisées pour permettre non seulement des activités au niveau national, mais aussi des activités de coopération sur toutes les aires de migration.

4. PLAN STRATEGIQUE 2006 - 2011

4.1 Champ d'application et structure

Le Plan stratégique de la CMS fournit le cadre général et les raisons pour atteindre ce que la Convention, les Parties contractantes et les autres organes institutionnels de la CMS, souhaitent réaliser au cours des deux prochaines périodes entre les sessions. Il est structuré en un cadre logique hiérarchique (*Annexe*).

4.2 Vision

- ➔ **Un monde qui comprend, respecte et soutient le phénomène de la migration animale comme une partie unique de notre héritage naturel partagé**

Cette vision à long terme, exprimée en relation avec la conservation de la biodiversité, était en dernière analyse non seulement derrière la création de la Convention il y a plus de 25 ans, mais est encore aujourd'hui la principale motivation derrière son développement et son expansion continus.

4.3 But

- ➔ **Assurer un état de conservation favorable aux espèces migratrices en contribuant ainsi à la durabilité dans le monde**

En poursuivant cet objectif général, la CMS cherche à renforcer ses efforts internationaux de chef de file, au nom des espèces migratrices, pour créer les partenariats nécessaires entre les pays et une multitude de différentes institutions nationales et internationales pour aboutir à un meilleur état de conservation des animaux migrateurs. Cela souligne également le fait que la CMS se voit clairement comme une partie intégrante d'une famille d'instruments juridiques internationaux dont le but est la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources.

4.4 Objectifs

En s'appuyant sur ses attributions générales fournies par la Convention et l'expérience acquise pendant un quart de siècle, la CMS poursuit quatre objectifs principaux. Alors que les trois premiers visent avant tout à réduire les menaces envers les espèces migratrices (manque de connaissances, manque d'action et manque de motivation) le quatrième porte sur la capacité de la Convention elle-même et de ses organes constituants.

- ➔ **OBJECTIF 1: Assurer que la conservation et la gestion des espèces migratrices soient basées sur les meilleurs renseignements scientifiques disponibles**

En raison de la complexité des questions relatives aux espèces migratrices, la disponibilité de renseignements scientifiques sérieux est essentielle pour une prise de décision judicieuse. Grâce aux travaux de son Conseil scientifique, la Convention a une tradition de promotion, d'innovation et de soutien des travaux de recherche pertinents et continuera dans cette voie pendant les six prochaines années. *Huit cibles* assureront que des données pertinentes continueront d'être collectées pour documenter l'état des espèces et des groupes d'espèces, les pressions sur la biodiversité et l'efficacité de nos réponses pour réduire ces menaces.

- ➔ **OBJECTIF 2: Assurer que les espèces migratrices bénéficient des meilleures mesures de conservation possibles**

La principale raison d'être de la Convention est «l'approche des aires de migration». Le meilleur moyen d'assurer la conservation des espèces migratrices est la coopération internationale qui associe les espèces et tout ce qui concerne les écosystèmes au niveau national, coordonnée dans une aire de migration.

On dispose d'une série d'instruments juridiques dans le cadre de la Convention pour y parvenir : Accords, Mémoires d'Accord et Plans d'action. Les *neuf cibles* de cet objectif sont orientées vers les différentes actions nécessaires en relation avec les différentes catégories d'espèces reconnues par la Convention: espèces de l'Annexe I, espèces de l'Annexe II et toutes les espèces migratrices. Elles traitent du développement de plans d'action intégrés, d'actions spécifiques sur les sites, ainsi que de menaces générales particulièrement préoccupantes pour les espèces migratrices.

➔ **OBJECTIF 3: Etendre la sensibilisation et accroître l'engagement pour la conservation des espèces migratrices parmi les acteurs clés**

La coopération entre les nations ne peut être réalisée que si les décideurs concernés et les leaders d'opinion sont conscients des problèmes et de la nécessité essentielle d'une action concertée. Dans le passé cela a été une des tâches principales de la Convention et il en sera ainsi dans l'avenir afin d'amener ces problèmes à l'attention de cibles clés choisies. Les *six cibles* identifiées concernent ces personnes – notamment afin d'assurer que les Parties contractantes existantes renforcent leur engagement, que les pays prioritaires identifiés adhèrent en tant que nouvelles Parties contractantes, que le réseau de partenaires déjà fourni puisse être encore développé et que des dialogues puissent être entamés avec des groupes sectoriels clés dont les activités ont un impact particulier sur les espèces migratrices.

➔ **OBJECTIF 4: Renforcer le rôle primordial et unificateur de la CMS dans la conservation et la gestion des espèces migratrices**

Huit cibles 'internes' sont identifiées au titre de cet objectif "permettant d'agir" lequel vise à renforcer les travaux de la Convention, à accroître l'effectivité et l'efficacité ainsi qu'à établir une meilleure cohésion entre la Convention et ses Accords juridiquement indépendants dont elle est à l'origine. Le Plan stratégique doit également prévoir d'aider au développement de la capacité des organes participant à l'application de la Convention et de ses instruments juridiques, notamment dans les pays en développement. Enfin, étant donné que la Convention souffre d'une grande disparité entre les ressources disponibles et les tâches confiées par les Parties à ses organes d'application, le financement futur des programmes de la Convention, outre la nécessité de diversifier les sources de revenu, sont un des principaux défis pour les six prochaines années.

4.5 Cibles et repères

Les cibles énumérées dans l'*Annexe* sont l'ossature de ce Plan stratégique. Elles fournissent la base pour la mesure de la performance et des réalisations de la Convention pendant la période du Plan stratégique. Un total de 31 cibles a été identifié, dont beaucoup avec une série de jalons intermédiaires (la plupart concernant les réunions du Conseil scientifique et de la Conférence des Parties). Lorsque les cibles ne sont pas elles-mêmes mesurables, des indicateurs de procuration sont fournis.

4.6 Principes opérationnels

Outre les cibles, huit questions qui se recoupent ont été identifiées lesquelles, dans la poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique, seront adoptées comme Principes opérationnels dans toutes les activités, si besoin est. Elles reflètent la philosophie fondamentale du travail de la Convention, à savoir : favoriser la coopération, créer des partenariats, faire participer tous les intéressés, créer des moyens et canaliser des ressources à partir de pays plus riches vers des régions moins riches.

5. MISE EN ŒUVRE

5.1 Plans de mise en œuvre

La réussite de l'application de ce Plan stratégique dépend des contributions faites par les Parties contractantes individuellement, la Conférence des Parties, le Comité permanent, le Conseil scientifique et le Secrétariat, ainsi que des Accords et des MdA élaborés sous les auspices de la Convention. Chacun de ces acteurs constitutionnels doit être conscient du rôle qu'il joue et des tâches spécifiques qu'il doit remplir si les cibles des six années doivent être atteintes. Des plans de mise en œuvre plus détaillés peuvent être élaborés pour certaines tâches afin d'appuyer et de

guider les progrès vers les cibles liées au budget triennal. Le Secrétariat élaborera également un plan de travail annuel pour ces activités. La structure et le contenu des plans doivent se rapporter aux cibles du Plan stratégique. Cette structure devrait également être utilisée pour les futurs rapports. Les Parties contractantes, les Accords et les MdA sont encouragés à adopter une procédure similaire pour planifier leurs propres travaux au titre de la Convention.

La Conférence des Parties établira un programme général et des priorités budgétaires pour chaque période triennale. Le Comité permanent fournira à la demande des directives au Secrétariat et au Conseil scientifique sur la manière de réaliser les priorités de la COP, y compris des directives sur les questions budgétaires et l'utilisation de ressources financières limitées. Les partenaires clés, dont les Accords négociés sous les auspices de la CMS, seront invités à aider à la mise en œuvre du Plan stratégique.

5.2 Suivi et Evaluation

Reconnaissant que le Plan stratégique ainsi que le Suivi et l'Evaluation sont étroitement associés et que l'un n'a pas de sens sans l'autre, des dispositions pour le Suivi et l'Evaluation ont été introduites dans le Plan stratégique et doivent également apparaître dans les plans d'application associés. La surveillance de la mise en œuvre du Plan stratégique doit se faire à trois niveaux:

Performance: mesure du succès des activités annuelles poursuivies dans le but d'atteindre la cible.

Réalisation: mesure de notre succès relatif à la réduction des pressions sur les espèces migratrices. Ceci sera fait de deux manières différentes : (1) par l'évaluation régulière des jalons et indicateurs de cibles individuelles et (2) par l'évaluation triennale des indicateurs clés indépendants supplémentaires identifiés pour chacun des objectifs.

Impact: dernière mesure triennale d'évaluation de l'état des espèces migratrices par un ou plusieurs indices spéciaux au niveau de l'objectif (à mettre au point sous la rubrique 1.3).

Nombre d'indicateurs pour les Objectifs et les Cibles demandent la collecte de *données de base* au début de la période du Plan stratégique. Ces besoins sont soulignés dans le Tableau d'application. Ils demanderont surtout des actions par le Secrétariat et le Conseil scientifique, mais quelques intrants seront aussi nécessaires de la part de Parties contractantes.

5.3 Examen du Plan stratégique

La mise en œuvre du Plan stratégique sera examinée par les neuvième et dixième sessions de la Conférence des Parties, compte tenu des cibles, des repères et des indicateurs du Plan. La première, un *examen à mi-parcours*, sera interne sous la direction du Comité permanent avec des intrants du Conseil scientifique et du Secrétariat. Des amendements au Plan stratégique peuvent être apportés à ce stade conformément aux conclusions de l'examen et aux nouvelles circonstances extérieures qui auraient pu se produire.

Le second examen, *examen final*, pourrait aussi être dirigé par le Comité permanent ou, si les ressources le permettent, pourrait faire l'objet d'une évaluation extérieure indépendante. Les résultats et les recommandations constitueront un intrant important pour le suivi du Plan stratégique.

Les Accords négociés sous les auspices de la CMS seront invités à participer au processus d'examen et à adopter des procédures complémentaires pour eux-mêmes.

Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals

STRATEGIC PLAN 2006 - 2011

	SUB-DIVISION	TARGETS	INDICATORS, MILESTONES
<p>VISION</p> <p>A world which understands, respects and sustains the phenomenon of animal migration as a unique part of our shared natural heritage</p>			
<p>GOAL</p> <p>To ensure the favourable conservation status of migratory species thereby contributing to global sustainability</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Number of App. I species whose conservation status has improved as indicated by CMS global index (→ <i>target 1.8</i>) • Aggregate measure derived from similar top status indicators for all species or species groups covered through Agreements or MoUs
<p>OBJECTIVE 1</p> <p>To ensure that the conservation and management of migratory species is based on the best available scientific information</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Quality improvement of listing proposals, review reports and background papers for recommendations (assessment of underpinning data: how up-to-date, scientifically credible and, where possible, independently refereed?)
	Status	<p>1.1 Review of status of and conservation actions for App I and II species published at regular intervals</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ScC 14: aquatic mammals, aquatic reptiles, terrestrial mammals, birds, bats, • ScC 16: Fishes, invertebrates (butterflies)
		<p>1.2 Up to date list of range states of App I and II species presented to each COP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • COP 9 • COP 10

	SUB-DIVISION	TARGETS	INDICATORS, MILESTONES
		1.3 Indices for measuring the status and trends of migratory species at global, regional and national levels developed	<ul style="list-style-type: none"> • ScC 14: decision on way forward • COP 9: draft indicators submitted
	Pressures	1.4 Reviews of major threats to migratory species and obstacles to migration completed at regular intervals and guidelines for appropriate actions developed	<ul style="list-style-type: none"> • ScC 14: Hunting & by-catch drafts available • ScC 15: Hunting & by-catch recommendations to COP 9 • ScC 14:
	Responses	1.5 Criteria, indicators and guidelines for assessing the success of conservation actions for priority migratory species developed	<ul style="list-style-type: none"> • ScC 14: Review of available evaluation systems • ScC 15: Draft guidelines available • COP 9: Guidelines adopted
	Other	1.6 Research and monitoring priorities for App I and II species identified and recommended to appropriate institutions for action	<ul style="list-style-type: none"> • ScC 15: ToR set • ScC 16: Priorities identified • COP 10: Priorities considered for promotion
		1.7 Standards and effectiveness of commissioned research and CMS published reports improved	<ul style="list-style-type: none"> • 2006: Base line assessment of 3 sample reports • ScC 14: Standard system operational • 2011: Quality assessment of 3 sample reports
		1.8 User friendly information management system integrating the best available data on migratory species operational and regularly up-dated	<ul style="list-style-type: none"> • COP 8: Decision on future development of IMS, incl. GROMS based on review • ScC 14: Documentation of necessary data sources • Proof of up-dating procedures from all data sources
OBJECTIVE 2 To ensure that migratory species benefit from the best possible conservation measures			<ul style="list-style-type: none"> • Number of App. I species with improved conservation status • Number of App. II cooperative action species with conservation status maintained or improved • Documentation of migratory species issues being integrated in sectoral policies (provided by national reports) • Number and total area of PAs benefiting migratory species (national reports)
	All species	2.1 App. I and App. II regularly up-dated	<ul style="list-style-type: none"> • COP 9: listing proposals • COP 10: listing proposals
	App. I species	2.2 All species in App. I fully protected throughout their range in Parties	<ul style="list-style-type: none"> • 2006: base line: legal protection status of every species in every Party range state

	SUB-DIVISION	TARGETS	INDICATORS, MILESTONES
	App. I species	2.3 Habitats of key importance in removing App. I species from danger of extinction conserved, restored and effectively managed	<ul style="list-style-type: none"> • ScC 15: Habitats (or sites as proxies) of key importance for all species identified • ScC 16: Status of these habitats known • ScC 17: Proposal for action ready for COP 10 • COP 10: Adoption of proposal • Re-evaluation of conservation status
	App. I: Concerted Action species	2.4 Concerted actions for App I priority species identified by COP implemented	<ul style="list-style-type: none"> • ScC 14: Evaluation framework and baseline information available • ScC 16: First evaluation of implementation
	App. II species not yet covered by Agreement or MoU	2.5 App. II regularly reviewed and opportunities for international collaborative arrangements (incl. agreements) at appropriate scale and resulting in greatest possible conservation gain actively pursued	<ul style="list-style-type: none"> • International collaborative arrangements in place for 50 percent of Cooperative Action species • ScC 14: First entries of CMS App II Agreements table • ScC 15/COP 10: Recommendations for priorities • ScC 16: Table reviewed and up-dated • ScC 17/COP 11: Recommendations for priorities • 2006: Houbara Bustard Agreement; MoU on South Pacific Cetaceans; Appropriate instrument for Sahelo-Saharan Antelopes • 2007: MoU on Small Cetaceans and Sirenians of Central and West Africa (Rec. 7.3); Dugong Agreement (Rec. 7.5); Appropriate instrument for Whale Shark; Appropriate instrument for Snow Leopard • 2008: Appropriate instrument for Small Cetaceans and Dugongs of Southeast Asia and Adjacent Waters (Rec. 7.4); Appropriate instrument for Bats
	All species	2.6 Actions to mitigate most serious threats to migratory species and obstacles to animal migration initiated or carried out, in particular relating to wind turbines, power lines, by-catch, oil pollution, climate change, disease, invasives, illegal take	<ul style="list-style-type: none"> • ScC 14: Evaluation of implementation (baseline) • ScC 16: Re-evaluation: at least 20% increase
		2.7 The most important key habitats/sites for migratory species in each range state are protected and connected, where appropriate, through networks of protected areas	<ul style="list-style-type: none"> • 2006: Each Party to report on up to 10 most important migratory species sites as proxies and their inclusion a network • COP 9: 50% • COP 10: 100%

	SUB-DIVISION	TARGETS	INDICATORS, MILESTONES
		2.8 Impact assessments (EIA, SEA) required for all development likely seriously to impact migratory species (esp. wind turbines and power lines) and special provisions for migratory species included in national EIA regulations and procedures	<ul style="list-style-type: none"> • 2006: First assessment of need for EIA in each Party for wind turbines and power lines and of general provisions in EIA regulations for migratory species • COP9: First assessment of migratory species considerations in Party EIA regulations and procedures
		2.9 Issues affecting migratory species addressed in national biodiversity strategies and action plans	<ul style="list-style-type: none"> • COP 9: First evaluation of implementation of guidelines by Parties
OBJECTIVE 3 To broaden awareness and enhance engagement in the conservation of migratory species amongst key actors			<ul style="list-style-type: none"> • Number of references to migratory species per year in global news agencies (Reuters, AP, AFP, Spanish) • Number of references of the Convention in same • Total amount of funding spent by selected countries (Parties, non-Parties, regionally representative) on migratory species conservation
	Parties	3.1 Levels of engagement and commitment of existing Parties in CMS increased	<ul style="list-style-type: none"> • Response to requests • Level of meeting attendance • Assessed and voluntary contributions • Level of implementation of resolutions and recommendations (national reporting) • 2006: Base line data collected
	Non-Parties	3.2 Level of engagement in CMS work of priority target non-Parties increased	<ul style="list-style-type: none"> • Proxy indicator: number of countries joining CMS or/and participating in agreements
	Partners	3.3 Number of Partners supporting and participating in the work of CMS increased	<ul style="list-style-type: none"> • 2006: Base line data (number of partners in CMS and agreements etc) collected
	Media	3.4 Awareness of key media of CMS and its leading role in the conservation of migratory species enhanced	<ul style="list-style-type: none"> • References to CMS in media • Measuring interactions with web-site
	Sectoral groups	3.5 Opinion leaders of key sectoral groups impacting on migratory species influenced, including by expert advice, through CMS	<ul style="list-style-type: none"> • CMS institutions: number of engagements with such people • Parties (in national reports): legal references/EIAs referring to CMS or migratory species

	SUB-DIVISION	TARGETS	INDICATORS, MILESTONES
	All	3.6 Key information material in appropriate UN languages disseminated to identified target audiences	<ul style="list-style-type: none"> • Brochure in Chinese and Arabic • Measuring interactions with web-site • Frequency of up-dating web-site
OBJECTIVE 4 To reinforce CMS's overarching and unifying role in the conservation and management of migratory species			<ul style="list-style-type: none"> • Number of Contracting Parties to CMS and/or Agreements • Number of signatories to MoUs • Number of references to CMS in CBD, CITES and Ramsar national reports • Number of references to CMS in annual reports of key partners: IUCN, WWF, BirdLife, Wetlands Int., WDCCS
	Parties	4.1 CMS membership increased by 30 Parties, particularly those which are of high importance for migratory species, and/or for which there is a high priority for securing new agreements	<ul style="list-style-type: none"> • COP 9: 20 • Double number of members in Americas and Asia
	Agreements, MoUs	4.2 Contribution of Agreements and MoUs towards delivery of the CMS Strategic Plan targets jointly reviewed, and appropriate measures developed to deal with any identified gaps	<ul style="list-style-type: none"> • StC pre-COP 9: Gaps identified • COP 9: Measures developed
	MEAs and Partners	4.3 Cooperative activities in pursuit of shared targets with relevant MEAs and key partners increased	<ul style="list-style-type: none"> • Number of cooperative activities conducted • Financial volume of these activities
	Corporate identity	4.4 Identity and cohesiveness of the CMS family of instruments strengthened	<ul style="list-style-type: none"> • Agreements as observers on ScC • Combination of logos/branding
	National networks	4.5 CMS national liaison systems or committees established in a majority of Parties	<ul style="list-style-type: none"> • Number of national liaison systems and committees • COP 9: Guidelines for CMS Focal Points and Scientific Councillors on how to establish such networks
	Effectiveness	4.6 Effectiveness of CMS's own institutions reviewed and, where necessary, enhanced to ensure fulfilment of its increasing worldwide responsibilities	<ul style="list-style-type: none"> • COP 8: Evaluation commissioned • COP 9: Decision on recommendation
	Participation	4.7 Regional capacity for participating in CMS implementation activities enhanced, particularly in those regions where CMS is under-represented	<ul style="list-style-type: none"> • Number of regional meetings • Number of projects supported in region

	SUB-DIVISION	TARGETS	INDICATORS, MILESTONES
	Funding	4.8 Extra-budgetary funding from a wider range of sources secured for implementation of the CMS Strategic Plan	<ul style="list-style-type: none"> Amount of funding
OPERATIONAL PRINCIPLES		In pursuit of implementing this Strategic Plan CMS endeavours to adhere, where appropriate, to the identified Operational Principles in all its programmes, projects and activities	
	UN principles	OP1 Respect the general principles of the UN throughout all phases of implementation of the Strategic Plan	
	Synergies with other Conventions	OP2 Cooperate closely with relevant MEAs and key partners and capture synergies in pursuit of shared targets	
	Sustainable use	OP3 Foster awareness of the concept of sustainable use, and ensure any use of migratory species is sustainable	
	Transfer of resources	OP4 Increase the opportunities for developing countries and countries with economies in transition to contribute more actively to the implementation of the Strategic Plan	
	Project funding	OP5 Spend available project funding in developing countries and countries with economies in transition	
	Co-funding	OP6 Attract at least 50% matching funding for project activities	
	Capacity building	OP7 Seize opportunities for capacity building in all activities, particularly of young professionals	
	Involvement of stakeholders	OP8 Involve relevant stakeholders, including in particular all concerned ministries and agencies of Party Governments, in the implementation of the Strategic Plan and make them aware of the goals of the Convention	